

Département de la
Charente - Maritime

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET:

CHAT DE DEUX CLASSES PREFABRIQUEES REUNION DU 21 DECEMBRE 1960 à 20 H.30
à l'Ecole Jules Ferry

60.125

Le vingt et un décembre mil neuf cent soixante, à 20 H.30,
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire,
au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de
M. Hubert MEYER, Maire, après convocations faites le 17 décembre 1960.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS - ROCHEDEREUX-BRENUSSEAU - LANOUE -
MOUCHOT - GUILLAUD - MONGRAND - LAMOUCHE - FLAHAUT - MASSE - FONTANILLE-
BERLAND - ETCHEBER - RELX - GACHET - MENANT - BOUCHET - BUJARD - GALLAND

Représentés : M. BISCAYE par M. le Maire
M. LANUSSE par M. ETCHEBER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la Loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du
Conseil .

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les travaux de l'aile droite de l'Ecole Jules Ferry qui viennent d'être
adjudés, vont obliger l'aménagement provisoire d'une classe.

La Commission Scolaire, puis la Commission des Finances, lors de l'exa-
men du Budget 1961, a donné un avis favorable à l'achat d'une classe préfabri-
quée type Fillod à l'école Jules Ferry.

Le Conseil Municipal

- considérant la nécessité de procéder à l'acquisition d'une classe préfabriquée
à l'école Jules Ferry, à la suite des importants travaux qui vont commencer ,
- Vu les références présentées par les Etablissements Fillod
- Vu les avis favorables des Commissions Scolaires et des Finances

décide

- de procéder à l'acquisition de deux classes préfabriquées aux Etablissements
Fillod, pour le prix de ~~25.676,00 NF~~ 23.784,70 NF l'une.
- de solliciter de M. le Préfet l'attribution d'une subvention pour cette
construction et donne pouvoir à M. le Maire pour faire toutes démarches en vue
de son obtention ,

- d'autoriser M. le Maire à signer le marché devant intervenir ,
- que les crédits pour le règlement de cette acquisition seront pris sur le B.P. 1961.

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

[Signature]



APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 31 Juillet 1962
Le Sous-Préfet : RYCHEBUSCH

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 1er Aout 1962
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Signature]

Le Maire

- constater la nécessité de procéder à l'acquisition d'une classe préparatoire à l'école Jules Ferry, à la suite des importants travaux qui y ont été effectués,
- Vu les références présentées par les établissements scolaires,
- Vu l'avis favorable des Commissions Scolaires et des Finances

échéance

- de procéder à l'acquisition de deux classes préparatoires aux établissements scolaires, pour la somme de 22.000.000 francs.
- de solliciter de l'Etat la subvention pour l'acquisition et l'équipement de la Mairie pour l'année 1962.